

Délibération du 13 Octobre 2023

délibération **N°2023-51 C**

Objet **Politique environnementale et énergétique – Savoie Déchets – 2021-2026**

Madame Marie BENEVISE, Présidente, rappelle que l'UVETD de Savoie Déchets est engagée dans une démarche de certification ISO 14001 (Système de Management de l'Environnement) depuis 2010 et ISO 50001 (Système de Management de l'Energie) depuis 2015.

Dans ce cadre, Savoie Déchets a validé par délibération n°2021-93 C du 17 septembre 2021 une politique environnementale et énergétique et définit tous les ans des objectifs environnementaux et énergétiques.

Les enjeux liés aux certifications ISO 14 001 et ISO 50 001 sont les suivants :

- L'amélioration continue de la performance énergétique et environnementale,
- Le respect des obligations de conformité réglementaire,
- L'optimisation du process et des flux,
- L'implication de l'ensemble des agents,
- Le dégrèvement de la TGAP.

Afin d'intégrer les actions de prévention et de valorisation des déchets mises en œuvre à l'échelle du syndicat, la politique commune environnement (ISO 14 001) et énergie (ISO 50 001) doit être mise à jour. Cette nouvelle politique est valable sur la durée du mandat à savoir jusqu'en 2026. Elle annule et remplace la politique environnementale votée en septembre 2021.

La politique commune est présentée en annexe.

Vu l'article 3 des statuts de Savoie Déchets qui dispose que Savoie Déchets est compétent en matière d'élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la politique environnementale et énergétique 2023-2026.

Le Secrétaire de Séance,
Denis BLANQUET



La Présidente,
Marie BENEVISE

